

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Juillet 2011

Présents : MM Boucher, Degas, Mlle Bondon, M. Chapuis, Mme Sibeyre, MM Bruno, Mouillac, Houdet, Mme Dugros, M. Lurton

Représentée : Mme Ouvrard (procuration à Monsieur le Maire)

Excusés : M. Piconto, Melle Fontagnères

Absents : M. Bois, Mme Dupuy

Secrétaire de séance : Madame Gaëlle DUGROS

Procès-verbal de la réunion du 7 Juin 2011 : adopté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITÉ

2011_0507-01 : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL de la COOPÉRATION INTERCOMMUNALE - Avis

Monsieur le Préfet, dans le cadre de la Réforme des Collectivités Territoriales, a porté à notre connaissance un projet de schéma départemental de coopération intercommunale le 11 mai 2011.

Le Conseil Municipal doit dans un délai de trois mois à compter de la réception de ce document donner son avis sur ces différentes propositions.

Si la nécessité d'introduire une certaine rationalisation des établissements publics de coopération nous paraît indispensable, l'ensemble des propositions ne nous semble pas pertinente à l'échelle de notre territoire et appelle les considérations suivantes :

➤ **Intégration des communes de Macau, Ludon-Médoc et Le Pian-Médoc au projet de métropole :**

La Commune de Cantenac a intégré la Communauté de Communes Médoc Estuaire depuis sa création en 2002. L'exercice effectif de toutes les compétences qu'elle a transférées est exercé pleinement. Aménagement de l'espace, Développement économique, Voirie, Elimination et valorisation des déchets, Enfance Jeunesse, Police Communautaire, Tourisme sont autant de domaines qui ont trouvé une échelle de fonctionnement en parfaite adéquation avec la taille et les contours de la collectivité.

Des avancées significatives dans d'autres domaines -plateforme en gérontologie, contrôle de l'urbanisme, schéma des eaux pluviales- et des pistes de réflexion -étude sur les réseaux, transport, ensemble de la voirie- menées par différents groupes de travail renforcent tout l'intérêt communautaire.

➤ **Syndicat de voirie :**

La volonté des élus d'intégrer l'ensemble de la voirie communale au niveau communautaire conduirait de fait à une réflexion sur l'évolution de cet établissement.

➤ **Syndicat d'électrification du Médoc :**

La proposition de Monsieur le Préfet nous paraît pertinente.

➤ **Syndicat des eaux et de l'assainissement :**

Une étude en cours de réalisation pour une gestion à terme de ces réseaux au niveau de la communauté de communes Médoc-Estuaire retient toute notre attention.

➤ **Syndicats hydrauliques :**

Le regroupement des deux entités Artigue/Maqueline et Jalles de Castelnau contribuerait au traitement d'un bassin versant qui aurait une bonne cohérence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- regrette que les propositions de Monsieur le Préfet n'apportent aucun élément sur les conséquences patrimoniales, financières et fiscales

- s'oppose à l'intégration des 3 communes de Macau, Ludon-Médoc et Le Pian-Médoc dans le projet de métropole et donc à leur retrait de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire.

- est favorable à la réflexion pour l'intégration pouvant permettre le regroupement de syndicat sous l'égide de la CDCME

- est favorable à la proposition de Monsieur le Préfet pour la création d'un regroupement en matière de distribution d'énergie sous réserve de la décision des syndicats concernés
- est favorable à la fusion des syndicats hydrauliques.

INTERCOMMUNALITÉ

2011_0507-02 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC-ESTUAIRE

Rapport d'activités 2010 - Porter à Connaissance

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités établi par la Communauté de Communes Médoc-Estuaire pour l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne acte de la présentation de ce rapport annuel

SITE INTERNET

2011_0507-03 : Mise à disposition du personnel de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire

Lors de sa séance du 7 Juin 2011, le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser le site Internet de la Commune.

Afin de pouvoir entretenir ce site, la Communauté de Communes propose de mettre à notre disposition son web master.

Afin de permettre le remboursement du temps de travail de cet agent quand il sera mis à notre disposition, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la Communauté de Communes Médoc-Estuaire, une convention de mise à disposition du personnel, selon le modèle joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer, avec la Communauté de Communes Médoc-Estuaire, une convention de mise à disposition du personnel pour effectuer le remboursement des frais correspondants